

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1079 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances:

n° 1079

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47 1513 du 11 août 1917 étendant aux territoires d'outre-mer autres que l'Indochine la loi n° 16-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (J. O. R. F. du 20 août 1917, page 8200.)

Art. 2

—Le présent arrêté, qui donner lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives, LIURETTE.